



27 août 2014

(14-4933)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: espagnol

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1.	Membre notifiant: <u>COLOMBIE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2.	Organisme responsable: <i>Instituto Colombiano Agropecuario - ICA</i> (Institut colombien de l'agriculture et de l'élevage) Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné: <i>Ministerio de Comercio, Industria y Turismo</i> (Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme)
3.	Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
4.	Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Semences
5.	Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>Proyecto de Resolución del Instituto Colombiano Agropecuario - ICA "Por medio de la cual se reglamenta la producción, importación, comercialización, y exportación de semillas producto del mejoramiento genético para la siembra en el país, así como el registro de las unidades de evaluación agronómica y las unidades de investigación en fitomejoramiento y se dictan otras disposiciones"</i> (Projet de décision de l'Institut colombien de l'agriculture et de l'élevage (ICA) réglementant la production, l'importation, la commercialisation et l'exportation de semences ayant fait l'objet d'une amélioration génétique destinées à l'ensemencement dans le pays, ainsi que l'enregistrement des unités d'évaluation agronomique et des unités de recherche en sélection végétale, et énonçant d'autres dispositions), 94 pages, en espagnol
6.	Teneur: Objet; Champ d'application; Définitions; Qualité des semences dans la perspective de leur commercialisation; Enregistrement comme producteur, importateur, commercialisateur et exportateur de semences destinées à l'ensemencement dans le pays et enregistrement des unités d'évaluation agronomique et des unités de recherche en sélection végétale; Enregistrement national des cultivars commerciaux; Marquage, étiquette et reconditionnement des semences; Obligations et prohibitions; Dispositions générales; Annexe I (Exigences particulières minimales de qualité pour la production de semences certifiées); Annexe II (Exigences minimales de qualité pour la commercialisation de semences sélectionnées)
7.	Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Préservation des végétaux et prévention de pratiques de nature à induire en erreur

8. Documents pertinents: Loi (*Ley*) 101 de 1993 et Décret (*Decreto*) 1840 de 1994, Décision (*Resolución*) n° 1881 du 10 juillet 1992, Décision (*Resolución*) n° 2692 du 18 novembre 1998, Décision (*Resolución*) n° 2501 du 10 septembre 2003, Décision (*Resolución*) n° 456 du 18 février 2009 et Décision (*Resolución*) n° 970 du 10 mars 2010 de l'Institut colombien de l'agriculture et de l'élevage, notifiée au moyen du document G/TBT/N/COL/137/Add.1

9. Date projetée pour l'adoption: Date d'approbation de la décision. À partir de la date de publication au Journal officiel (*Diario Oficial*)

Date projetée pour l'entrée en vigueur: Date d'approbation de la décision. À partir de la date de publication au Journal officiel (*Diario Oficial*)

10. Date limite pour la présentation des observations: 24 novembre 2014

11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:

Point de contact:

Responsable: Daniel Héctor Rico R.

Courrier électronique: drico@mincit.gov.co / puntocontacto@mincit.gov.co

Téléphone: +(57-1) 606 7676 Ext. 1690

Fax: +(57-1) 606 4777

Ministerio de Comercio, Industria y Turismo

Dirección de Regulación

Téléphone: +(57-1) 606 4775

Calle 28 N° 13A - 15, tercer piso

Bogotá, D.C.

Colombie

Instituto Colombiano Agropecuario - ICA

Subgerencia de Regulación Sanitaria y Fitosanitaria

Dirección Técnica de Asuntos Internacionales

Carrera 41 # 17 - 81 Piso 4 Oficina 411 (Zona Industrial - Puente Aranda)

Bogotá, D.C.

Colombie

Téléphone: +(57-1) 332 3700 Ext. 1515

Fax: +(57-1) 288 4800

Site Web: <http://www.ica.gov.co/>

http://members.wto.org/crnattachments/2014/tbt/col/14_3848_00_s.pdf

http://members.wto.org/crnattachments/2014/tbt/col/14_3848_01_s.pdf

http://members.wto.org/crnattachments/2014/tbt/col/14_3848_02_s.pdf